

Accès à la Classe exceptionnelle 2020

Le SNUDI FO 13 vous accompagne dans le suivi de votre dossier



"REVALORISATION" PPCR :
SUSUCRE!

Téléchargez ICI :

[La fiche de suivi « Promotion Classe Exceptionnelle 2020 »](#)

GT CAPD : lundi 29 juin
CAPD : jeudi 2 juillet

Rappel réglementaire :

La campagne 2020 d'avancement à la Classe exceptionnelle est définie par la [note de service n° 2019-186 du 30-12-2019 parue au Bulletin officiel n° 1 du 2 janvier 2020](#) et par [l'arrêté du 10 mai 2017](#) qui fixe le taux d'accès des Professeurs des écoles à la Classe exceptionnelle à 8.15% de l'effectif du corps dans le grade. Pour les Bouches du Rhône, il y aurait 295 promotions possibles : 262 au titre du vivier 1, 46 au titre du vivier 2 (dont 13 au vivier 1 et 2)

Qui est promouvable ?

Sont éligibles à la Classe Exceptionnelle :

- vivier 1 : tous les professeurs des écoles ayant atteint au moins le 3ème échelon de la Hors classe et justifiant de 8 ans de fonctions accomplies telles qu'elles sont définies par arrêté au 31 août 2020
- Vivier 2 : tous les professeurs des écoles ayant atteint le 6ème échelon de la hors classe au 31 août 2020

ATTENTION : pour être promouvable au titre du vivier 1 de la Classe exceptionnelle, il faut avoir candidaté : ce n'est pas automatique ! Les candidatures cette année étaient ouvertes du 2 au 23 mars → Cf [circulaire du 7 février 2020](#)

Comment êtes-vous classés dans le barème ?

1/ la « valeur professionnelle » : Le DASEN s'appuie le plus souvent sur l'avis formulé par l'IEN (à consolider, satisfaisant, très satisfaisant), l'avis excellent étant à la discrétion de la DASEN. Contrairement à la Hors classe, la valeur professionnelle de la Classe Exceptionnelle peut varier d'une année à l'autre.

Appréciation	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant
Points de barème	140 points	90 points	40 points	0 points

Tous les collègues promouvables peuvent consulter leur appréciation DASEN dans leur dossier IProf, onglet « Les services » puis « Accès à la Classe Exceptionnelle 2020-2021-OK » puis onglet « Consultez votre dossier » et enfin « Synthèse »

ATTENTION : délai très restreint pour consulter votre avis !

2/ l'ancienneté dans la plage d'appel (au 31/08/2020)

Échelon + ancienneté dans l'échelon au 31 août 2020	3ème HC	3ème HC	3ème HC	4ème HC	4ème HC	4ème HC	4ème HC	5ème HC
Ancienneté dans la plage d'appel	0	1jr et 11m 29j	1an et 2an 5m 29j	0	1jr et 11m 29j	1an et 1an 11m 29j	2ans et 2an 5m 29j	0
Points de barème	3	6	9	12	15	18	21	24

Échelon + ancienneté dans l'échelon au 31 août 2020	5ème HC	5ème HC	5ème HC	6ème HC	6ème HC	6ème HC	6ème HC	6ème HC
Ancienneté dans la plage d'appel	1jr 11m 29j	1an et 1an 11m 29jr	2an et 2an 11m 29j	0	1jr et 11m 29j	1an et 1an 11m 29j	2ans et 2ans 11m 29j	3 ans et +
Points de barème	27	30	33	36	39	42	45	48

ATTENTION : l'ancienneté dans la plage d'appel d'un agent ayant une appréciation « insatisfaisante » n'est pas valorisée.



FO REVENDIQUE :

- Abandon des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants et du protocole PPCR qui en découle
- Un barème essentiellement basé sur l'AGS pour le déroulement de carrière de chaque personnel
- Un avancement au rythme le plus rapide pour tous les collègues
- Augmentation de 16% de la valeur du point d'indice

Pour être informé(e) et faire prévaloir vos droits, nous vous invitons à remplir et à nous renvoyer la [fiche de suivi syndical](#)

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale !

En vous syndiquant, nous serons plus forts pour vous !

Bulletin d'adhésion 2020 (demi-année) à télécharger [>>ICI<<](#)

L'adhésion au SNUDI FO 13 se fait par année civile (janvier à décembre).
En tant que nouvel adhérent, vous ne payez que les mois restants 2020 (juillet à décembre).
En janvier 2021, vous recevrez un reçu fiscal pour déduire 66% de la somme engagée et vous serez sollicités pour renouveler votre adhésion annuelle.

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

